

La maison paysanne et le village ; Bauernhaus und Dorf im Wallis

Autor(en): **Giroud, Edm.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **43 (1948)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173359>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'église n'est pas seule à recevoir des soins entendus; la place qui la borde vient de subir une revue exemplaire. La maison du colonel Edmond Giroud, président du Heimatschutz valaisan, en est l'avant-garde. Nicht nur die Kirche wird instandgestellt, auch die charakteristischen Bauten des Kirchplatzes wurden liebevoll erneuert. Links das stattliche Wohnhaus des Walliser Heimatschutz-Obmannes, Edmond Giroud. St-Pierre-de-Clages. Anche le costruzioni caratteristiche intorno alla chiesa vennero restaurate con cura. A sinistra: la bella casa d'abitazione del presidente dello Heimatschutz wallesano, signor Edmond Giroud.

La maison paysanne et le village

Dans son livre intitulé « La Maison », Henry Bordeaux place dans la bouche d'un enfant, à qui l'on demande où il va, cette réponse: A la maison... Et l'écrivain note justement que l'enfant ne dit pas: Chez mon père ou chez ma mère ou dans ma famille ou dans notre appartement... Il ne dit pas: A notre maison... Il ne dit pas même: Chez nous... ce qui serait déjà joli. « A la maison » dit tout cela et le dit mieux encore.

Il est heureux que sous certains aspects de son être sensible l'homme reste un enfant.



Une ruelle où l'on peut faire encore de belles découvertes. Kirchplatz von St-Pierre-de-Clages. Blick in die winkligen Gassen des alten Dorfkernes. Rechts das Haus Giroud. Il piazzale davanti alla chiesa di St-Pierre-de-Clages e un vicolo dell'antico villaggio.

« A la maison » n'est pas la réponse de l'enfant seul. Ce n'est pas seulement une réponse enfantine. C'est une réponse humaine. C'est la réponse que fait ou voudrait faire tout homme qui recherche, avec le repos du corps et de l'esprit, la sûre et douce et chaude protection des forces et des tendresses tutélaires qui veillent sur les fragiles bonheurs humains.

La maison est une grande chose. Voilà pourquoi tout ce qui se rapporte à la maison et tout ce qui se rapporte à son cadre physique immédiat, le village ou la cité, mérite, de notre part, considération, respect et attachement.

Je me bornerai à énoncer à ce sujet des idées sans donner à celles-ci un développement littéraire quelconque. Je crois qu'il vaut mieux procéder ainsi.

Considérations générales

Jusqu'aux dernières décennies du siècle dernier, la maison paysanne était bâtie par les artisans du village. Ceux-ci étaient les détenteurs d'une technique simple et sûre transmise fidèlement par la tradition. Les matériaux provenaient essentiellement de la carrière et de la forêt voisines. Jusqu'au percement du Simplon, l'isolement relatif du Valais renforçait encore le caractère fondamental de stabilité de



Chamoson-St-Pierre-de-Clages. La maison vigneronne classique. Traditionelles Weinbauernhaus (Doppelhaus). La tipica casa di un viticoltore a Chamoson.

notre vie paysanne. Voilà pourquoi nos villages conservaient une unité architecturale qui n'était certes pas sans grandeur ni sans beauté.

Avec le siècle nouveau et le développement considérable des moyens de communication, les contacts avec l'extérieur se sont multipliés. Des techniques et des matières nouvelles se sont introduites dans le pays, jadis quasi fermé. Sur les chantiers, le parler lombard ou piémontais a supplanté le patois valaisan.

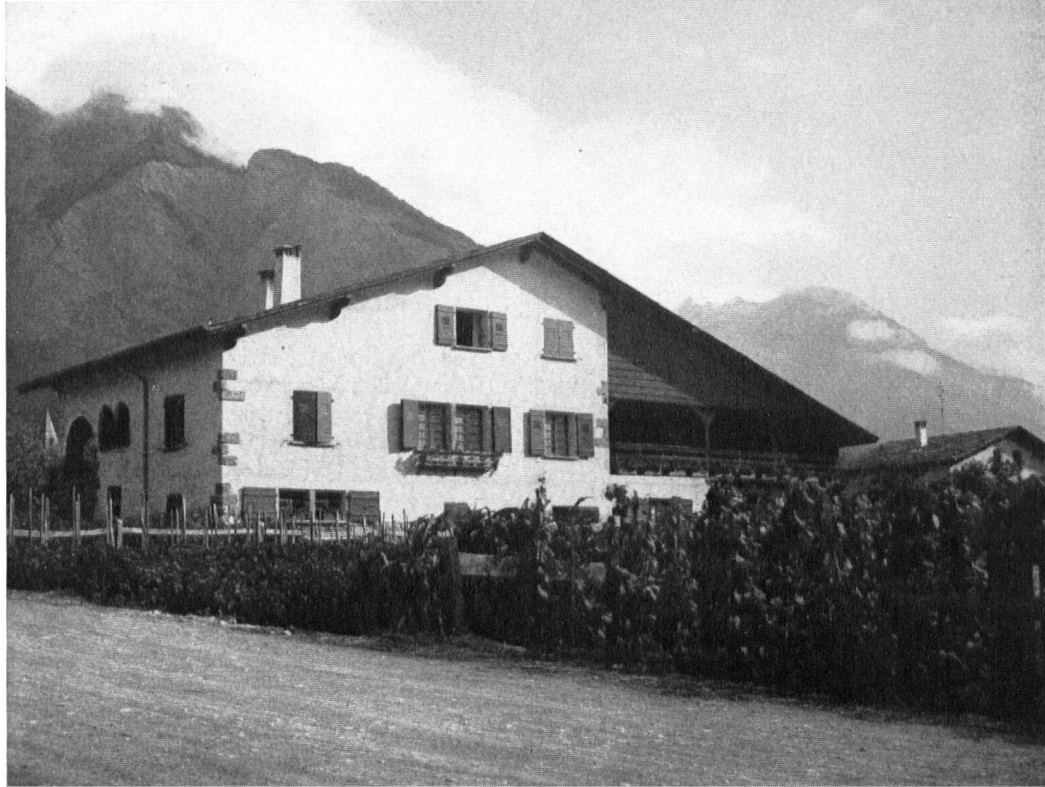
Avouons que ces innovations ne furent pas toutes heureuses. La technique de la construction n'y a pas toujours gagné et la valeur esthétique de nos villages y a généralement perdu.

Ce pays n'était pas préparé pour juger sagement les apports extérieurs, pour accepter ce qui était progrès et pour refouler ce qui ne l'était pas.

Ajoutons que jusqu'à ces dernières décennies l'architecte ne s'est guère occupé de la maison rurale et avouons encore que ses interventions n'ont pas toujours été des réussites.

C'est qu'il n'est pas facile de bien bâtir pour le paysan. Nous allons dire très simplement pourquoi.

Quand le citadin veut construire, il remet à son architecte une liste des besoins et lui indique le plafond de la dépense. L'homme de métier est ainsi exactement et immédiatement renseigné sur les données essentielles du problème.



Dans l'un et l'autre village, on réussit désormais, sous la direction perspicace de M. Giroud, l'accord de la tradition architecturale et des goûts actuels. Neues Weinbauernhaus in St-Pierre-de-Clages. In den beiden Nachbardörfern bemüht man sich unter Führung von Herrn Edmond Giroud um eine zeitgemäße Fortführung des traditionellen Baustiles. La nuova casa di un viticoltore a St-Pierre-de-Clages. Nei villaggi vicini, sotto la guida del signor Edmond Giroud, si cerca di conservare nelle costruzioni la tradizione locale.

Il en va autrement pour le villageois qui sent mieux qu'il ne sait dire ce qu'il lui faut. Sa timidité naturelle l'empêche trop souvent d'être clair et complet dans ses indications. Par son contact quotidien et permanent avec ces réalités vivantes, parlantes, mais peu loquaces que sont la terre, les bestiaux et les plantes, le paysan est l'homme de la réflexion et de la méditation. Il n'est pas celui de l'expression.

Il faut donc que l'architecte, à qui le paysan fait confiance pour l'exécution de cette tâche toujours majeure de la construction de sa maison, l'interroge longuement et qu'il s'efforce de se renseigner de la façon la plus complète sur l'ensemble et le détail de tous les besoins auxquels il doit répondre avec la plus entière probité. Je crois qu'il est toujours utile que l'architecte s'adresse à l'une ou l'autre personne compétente de l'endroit. Il peut recevoir ainsi des informations plus claires, sans doute, qui lui rendront sa tâche plus facile et sa réussite plus certaine. Et puis, il n'y a pas ici que les servitudes utilitaires à connaître. Il y a les convenances sociales, le niveau culturel. Il y a à créer ce climat de bon goût, de nécessaire beauté qui affine, élève et ennoblit.



Il était temps d'intervenir! Wie nötig eine Rückbesinnung auf wohlüberlegte, landeigene Bauformen ist, zeigen die abschreckenden Beispiele auf diesen zwei Seiten. Gli esempi illustrati in queste due pagine dimostrano la necessità di un ritorno ad un'edilizia più sensata e in armonia con l'ambiente.

Non loin de St-Pierre-de-Clages, l'école de Chamoson parle d'un temps très récent où l'art était muet. Nebenan das alte Schulhaus von Chamoson. Der an sich klare Baukubus ist ohne Liebe und Gefühl behandelt. Il vecchio edificio scolastico di Chamoson.



Non loin de l'église romane cette demeure, aux proportions équilibrées, a perdu le rang qui lui revient. Souhaitons qu'on le lui rende! Ein älteres Wohnhaus in St-Pierre-de-Clages mit italienischem Einschlag. Die Ladeneinbauten zerstören die anständige, ruhige Haltung der Fassade. L'uggiosa facciata di una casa adibita a scopi diversi, che per colmo di sventura sorge proprio di fronte alla chiesa di St-Pierre.



Mais il y a pire... à Savièse où, même terminé (s'il l'est jamais), cet immeuble défigurera le village. Unsäglicher Krämerbau an der Dorfstraße von Savièse. Come definire una simile mistura nella via che attraversa il villaggio di Savièse?

Muraz sur Sierre ne manquait certes pas de caractère. Fallait-il le lui gâter? Ein anderer »moderner« Bau an der Dorfgasse von Muraz. Un'altra costruzione «moderna» nella via principale di Muraz.



Dans ce curieux village où, quittant leurs montagnes, les Anniviards nomades s'installent, de saison en saison, afin d'y cultiver leurs vignes, on a construit un immeuble «de rapport». Le fâcheux est de n'en avoir point avec ses voisins. Neues halbstädtisches Mietshaus im Weinbauerdorf Muraz. Nuova casa d'affitto dall'aria «cittadina» nel villaggio di viticoltori di Muraz.



Un original (il faut parfois s'en défendre) n'a pas craint d'attenter au front de façade. Il l'a bosselé, à Muraz, d'une affreuse verrue. Ebenfalls in Muraz: Mit vollendeter Rücksichtslosigkeit wird die malerische Dorf-front durch einen Neubau mit angehängter »Aussichtstrommel« zerstört. Sempre a Muraz: senz'alcun scrupolo si deturpa il fronte pittoresco del rustico villaggio con costruzioni che fanno l'effetto d'un pugno nell'occhio.



Ceci dit, je me permettrai d'énoncer quelques règles ou propositions sur:

L'habitation rurale;
Le village;
L'extension du village.

Je terminerai par quelques conclusions pratiques.

L'habitation rurale

1re règle. On ne saurait concevoir pour le Valais un type unique de maison paysanne. Celle-ci doit répondre non seulement aux besoins généraux et normaux de l'homme, mais aux besoins particuliers d'un homme qui est le paysan. Celui-ci, selon la région qu'il habite, est voué à telle ou telle production agricole dominante ou exclusive. Cette production agricole est elle-même commandée par le climat, la nature du sol, la géographie, l'altitude et les possibilités d'écoulement.

Ces constatations primordiales conduisent à l'adoption d'une architecture rurale à caractère nettement régional.

2me règle. Ce caractère architectural ne doit point tendre à l'uniformité, mère de l'ennui. Il doit réaliser l'unité, condition essentielle d'équilibre et de beauté. La maison « en série » doit être vigoureusement rejetée. Elle est indigne de l'homme qui n'est pas un être fabriqué en série.

Les maisons du village ont un air de famille. Les membres de la même famille ont des traits communs sans être identiques. Ils sont des individualités distinctes.

3me règle. L'étude de l'architecture rurale ne saurait se limiter à la maison d'habitation. Elle doit s'étendre au groupe rural, que forment, avec la demeure paysanne, la grange-écurie, la remise à chars, le bûcher, la porcherie, la plate-forme à fumier, le poulailler, etc... La mise en place de ce groupe doit permettre une exploitation domestique rationnelle et créer un ensemble harmonieux.

4me règle. Il faut que l'architecte valaisan possède à fond la technique de la construction rurale. Il faut, en effet, que celle-ci soit techniquement juste. Il faut aussi qu'elle soit parfaitement adaptée au pays, à la région. L'architecte du pays, de la région offre, quant à cette seconde exigence, une garantie plus sérieuse que celle d'un Office travaillant sur un plan national ou intercantonal.

5me règle. L'importance du troupeau bovin doit être considérée comme déterminante pour l'aménagement du groupe. Quand le troupeau ne dépasse pas six pièces, il y a avantages économique, utilitaire et esthétique certains à rassembler sous un unique et large toit les différents locaux de l'exploitation agricole. Cette formule trouvera souvent son application dans les régions de la polyculture.

6me règle. La construction paysanne doit ignorer le luxe. Elle doit, par contre, accueillir avec une réelle faveur les moyens que les progrès de la technique mettent au service de l'hygiène et d'un légitime confort. Nous pensons, en particulier, aux nombreuses et admirables applications de l'électricité.

7me règle. Les familles paysannes sont généralement plus nombreuses que les familles citadines. D'autre part, le personnel auxiliaire travaillant aux champs vit souvent dans la communauté familiale. Ces considérations doivent amener à prévoir certains locaux plus spacieux, telle que la cuisine qui est généralement la salle

à manger du paysan, telle la chambre commune ou de famille qui doit contenir à certaines heures toute la maisonnée.

8me règle. A la campagne, beaucoup plus qu'à la ville, la formule « une famille, une maison » doit être considérée comme la meilleure. Elle y est même la seule acceptable. La maison à plusieurs étages et plusieurs appartements est cause d'inévitables et désagréables frictions.

La maison pour une seule famille présente des avantages précieux. Elle peut être basse et trapue. Elle se lie facilement au paysage. Elle dispose ses principaux locaux au rez-de-chaussée. La liaison avec les différents éléments du groupe rural y est facile. On s'y fatigue moins.

9me règle. Il serait absolument faux de croire que le paysan est inaccessible aux charmes de l'harmonie et de la beauté. Il y est probablement plus sensible que beaucoup de citadins.

Si l'on admet justement que la beauté architecturale est faite, avant tout, de l'harmonie des lignes et des masses et de l'accord de la construction nouvelle avec le milieu, on peut et doit prétendre que ce résultat doit être atteint, toujours et partout.

Le village

1re règle. L'immense majorité de la paysannerie valaisanne vit au village. La ferme isolée est une exception chez nous. Voilà pourquoi l'étude de la maison paysanne est inséparable de celle du village. Voilà pourquoi l'architecture ne saurait isoler son projet du cadre qui en verra la réalisation. Vouloir ignorer cette vérité fondamentale, c'est aller fatalement à l'aventure, au désordre et à la confusion.

Il faut admettre comme un principe absolu que toute construction nouvelle, même parfaite en soi, mais qui ne se lie pas au groupe préexistant, est une erreur et un enlaidissement du milieu.

2me règle. L'accord avec le milieu nécessite l'étude et le maintien des formes architecturales éprouvées par un long usage. Il faut bien se dire que les formes et les caractères généraux de la maison paysanne ne peuvent guère évoluer d'une façon sensible. Ils sont commandés par le climat de la région et l'activité du paysan. Or climat et activité paysanne ne changent pas profondément. Les mêmes gestes sont répétés par les générations qui se suivent sur les domaines, et les mêmes servitudes essentielles continueront à peser sur l'homme de la terre.

Il en est autrement, comme nous l'avons dit déjà, pour ce qui est de la technique de la construction et de l'aménagement. Dans ce domaine il faut être réceptif à l'égard de tous les progrès et améliorations éprouvés.

3me règle. L'accord avec le milieu résulte, pour une large part, de l'emploi des authentiques matériaux du pays, pierre et bois. Mais ici encore il ne faut pas être exclusif. Il faut accueillir les matériaux nouveaux qui ont fait leurs preuves, mais il convient de les mettre à leur place. Nous pensons, en particulier, au béton armé qui a conquis une place honorable dans la construction. Mais il faut réserver à celui-ci les fonctions pour lesquelles il semble vraiment être fait (fondations, sommiers ou arcs porteurs, dalles, chaînages, etc.). Il ne saurait remplacer la pierre dans le corps de maçonnerie. Encore moins doit-il prendre la place de la pierre de taille dans le soubassement, l'escalier, l'encadrement, la corniche, le balcon, etc.



Voilà pourtant qui repose l'esprit. L'effort des gens avisés triomphe. Bedenkt man das auf Seite 106/07 gezeigte Bauchaos, so sind die Bemühungen der Walliser Heimatfreunde, zu bewährten heimatlichen Bauformen zurückzukehren, nicht genug zu loben. Davanti a testimonianze di aberrazioni edilizie come si vedono a pag. 106/07, non saranno mai abbastanza apprezzati gli sforzi dei vallesani per conservare le forme costruttive tipiche locali.

4me règle. Le désir d'accord avec le milieu doit nous amener à exclure la fantaisie dans la construction du toit et le choix de la couverture.

La maison rurale valaisanne connaît surtout le toit à deux pans. Cette forme nous paraît heureuse. Elle s'accorde naturellement aux lignes inclinées d'un horizon de collines et de montagnes. La construction en est simple et l'entretien facile. Mais encore ici nous ne devons pas être exclusifs. L'étude du milieu et de la « toile de fond » donnera la meilleure solution.

5me règle. Le toit joue un rôle considérable dans l'aspect général du village. Notre géographie valaisanne veut que nos villages soient souvent vus d'en haut. Lorsqu'une couverture faite d'une même matière, tirée du pays même, couvre l'ensemble des demeures, on éprouve un sentiment profond d'harmonie et d'unité. Si, au contraire, et par malheur, la tuile mécanique, la tôle ou l'éternit ont fait quelques brèches dans la position, le charme est rompu, la discordance s'installe et le site est violé.

L'extension du village

1re règle. L'accroissement constant de la population, le désir légitime de vivre sous son propre toit, le besoin toujours plus vivement et généralement ressenti de



Entre l'école de Chamoson et celle de St-Pierre-de-Clages, nouvellement édifiée, quelle distance!
 Die neue Schule von St-Pierre-de-Clages (vergleiche Seite 106, oberstes Bild!). Schöner, breit
 gelagerter Baukörper unter wuchtigem, landesüblichem Dach. (Einzig das Bogenmotiv der Fen-
 ster am Vorbau wirkt dazu noch etwas schwächlich. Red.). *La nuova scuola di St-Pierre-de-Clages*
 (confr. l'illustrazione a pag. 106, in alto).

plus d'air, d'espace et d'indépendance, tout cela conduit le village à déborder ses propres limites pour se répandre dans la campagne.

La croissance du village doit être conçue et dirigée. A ce défaut, c'est le désordre et la dispersion avec toutes les difficultés qui en résultent dans tous les domaines et particulièrement dans celui de la distribution de l'eau potable, de l'énergie électrique, du réseau d'égouts, etc.

2me règle. L'extension du village doit se diriger vers la zone la plus favorisée quant à l'insolation et celle qui est le mieux à l'abri des vents. Il y a lieu de tenir compte de la solidité du sol et des dangers d'avalanches ou d'inondations. Les voies de communications existantes ou à créer dessineront aussi l'ossature des nouveaux quartiers.

3me règle. Dans les localités situées à cheval sur les voies de grand trafic, il faudra résister à l'appel de la route. La maison paysanne n'a rien à gagner à ce voisinage immédiat et la circulation non plus.

4me règle. L'accroissement prévisible de la population est l'élément primordial de l'étude de l'extension. Dans les villages purement agricoles cet accroissement est généralement lent et constant. On peut en déduire qu'un plan d'extension



Le genre « grand chic » a malheureusement fait de l'esbroufe jusque dans le vignoble valaisan. Villa eines vermöglichen Mannes in einem Walliser Weinbauerdorf. In einem solchen Prunkstück zu wohnen, war bis jetzt der Traum der Leute, die zu Geld kamen. La villa di un possidente in un villaggio vallesano di viticoltori. Il sogno di chi è riuscito a far del denaro!

et d'aménagement bien conçu y gardera sa valeur et son efficacité plus longtemps que dans les localités urbaines, industrielles ou hôtelières.

5me règle. Dans l'établissement de l'inventaire des besoins, il ne faudra pas oublier certaines exigences modernes (places de gymnastiques, de jeu, de sports, de réunions populaires, etc.).

6me règle. Le besoin d'espace, par famille, est beaucoup plus grand à la campagne que dans le centre urbain. Il ne faut pas oublier que la maison d'habitation n'est qu'un élément, le plus important, sans doute, de ce groupe rural que composent avec elle les autres bâtiments de l'exploitation agricole ainsi que le jardin potager et le verger.

7me règle. En Valais où les remaniements parcellaires sont à peine amorcés, il y aura lieu de songer à l'accord intéressant et nécessaire entre le plan d'extension du village et celui de l'aménagement des terres cultivées par les paysans de ce même village.

8me règle. Le village de demain se répandra dans la campagne. Il présentera l'image d'un noyau de vieilles demeures groupées autour des édifices publics et d'un éparpillement de constructions plus récentes aux alentours.



L'on revient aujourd'hui à la noblesse. Heute! Neues bürgerliches Wohnhaus im gleichen Dorfe. Anlehnung an die landesüblichen Bauformen. (Die »Schmucksteine« an der Mauerkante rechts hätte man vielleicht weglassen können. Die wahre Bodenständigkeit bedarf keiner solcher Äußerlichkeiten. Gefahr des Heimatstils! Red.) Una nuova casa civile nello stesso villaggio, che rispetta la tradizione locale. (Anche se le pietre «decorative» degli angoli possono apparire superflue: si tratta di esteriorità alle quali si potrebbe rinunciare. Pericoli dello «Heimatstil»! Red.)

Il paraît indispensable, sous peine d'assister à un douloureux effacement de la personnalité de nos villages, d'entourer de soins attentifs le vieux noyau villageois. Celui-ci doit rester normalement le centre administratif et culturel du lieu. Il doit continuer à porter en lui l'âme du lieu.

Le plan d'aménagement doit se garder ici de toute brutalité. Assainir, aérer, sans doute. Abattre les mesures branlantes, faire disparaître les taudis, évidemment. Améliorer les conditions de la circulation, certainement, mais dans la mesure du raisonnable, de l'indispensable et sans nuire au caractère et au visage particulier de l'ensemble.

Il faut résister à la tentation de la ligne droite et des parallèles impeccables. La vérité esthétique est dans la ligne heureuse. Mais la ligne heureuse n'est pas nécessairement la ligne droite.

9me règle. Nous considérons comme une erreur et une absurdité le fait d'éloigner les tas de fumier de la localité. Le tas de fumier fait partie du groupe rural. Il n'y détonne pas du tout lorsqu'il est bien construit et soigné. On trouvera pour lui une place suffisante et discrète où il sera à la fois à proximité de l'étable



Chamoson voit surgir des bâtiments adaptés à leur destination où le style régional s'accorde à l'élégance. — La laiterie et son péristyle: le déchargement des « boilles » s'opère de plain-pied. Öffentliche Bauten im Walliser Ortsstil: die Molkerei von Chamoson. Beim Mittelbogen, ohne Treppe und Brüstung, stellen die Bauern ihre Brenten ab. (Auch hier vielleicht noch ein etwas Zuviel an Bogen. Das Motiv der Arkade würde wirkungsvoller zur Geltung kommen, wenn die Fenster daneben mit geraden Stürzen abgedeckt wären. Red.) Edifici pubblici nello stile locale: la latteria di Chamoson. Sotto l'arco di mezzo i contadini depongono le loro brente.

et à l'abri du soleil. Le réseau général d'égouts assurera l'écoulement des trop-pleins éventuels des fosses à purin.

10me règle. L'élaboration des plans d'aménagement de nos villages devra s'accompagner de la révision des règlements communaux sur la police des constructions et leur entretien. Ces règlements devront mettre un accent spécial sur les obligations des particuliers quant à l'ordre et à la propreté à l'entour de leurs demeures. Nous savons bien qu'un règlement ne vaut que par la conscience et la vigueur de ceux qui sont chargés de son application. Mais il importe de donner aux autorités responsables un instrument qui puisse les aider.

Nous devons saluer avec une très vive satisfaction l'éveil d'intérêt en faveur des problèmes touchant à la maison, au village, à la cité et d'une manière générale à nos paysages. On comprend, dans ces cercles de plus en plus étendus, qu'il faut empêcher l'enlaidissement du Valais. On se rend compte que plus un pays est comblé sous le rapport de la grandeur, de la beauté et de la diversité de ses sites, plus attentive et plus sévère doit être sa vigilance afin que les ouvrages de l'homme s'inscrivent harmonieusement dans l'ouvrage divin.



Les postes fédérales. — Pas de superfétations ni de poncifs, comme on en voit par centaines. Au logement du buraliste, s'accote le bureau que souligne largement le simple escalier. Die neue Post in Chamoson. Wenn man bedenkt, was ehemals für Postgebäude in die Dörfer gesetzt wurden, darf man sich über diese Lösung freuen. La Posta nuova a Chamoson. Quando si pensa a certi edifici postali rurali, bisogna convenire che questa è una soluzione soddisfacente.

Il faut que cet intérêt dont nous constatons avec grand plaisir les manifestations soit soutenu et dirigé. Il importe, avant tout, pour cela, que nous parvenions au plus tôt à une communauté de vues, à une unité de doctrine qui seule peut éviter les errements et les mécomptes.

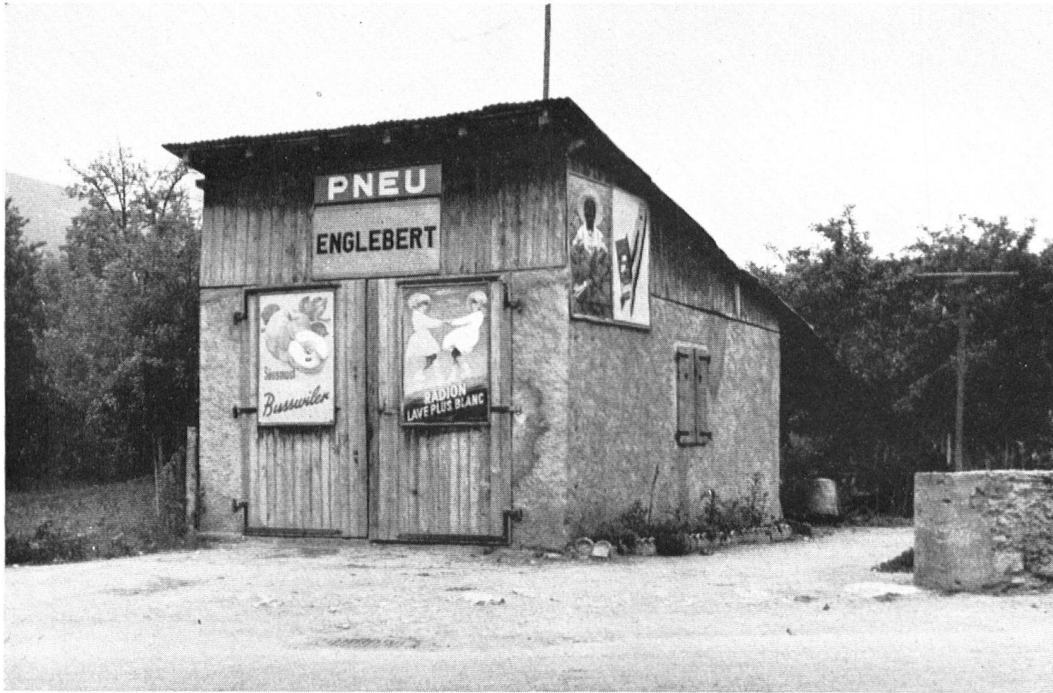
En collaboration étroite avec un Pouvoir cantonal très bien disposé et une Commission valaisanne des constructions qui a déjà fait ses preuves et que nous devons soutenir de tous nos moyens, notre société se doit de faire cette mise au point.

Il va bien sans dire que l'effort de base, celui qui produira les résultats les plus étendus et les plus durables, devra porter sur l'éducation de notre jeunesse. On y a pensé. Mais, sans doute, faudra-t-il intensifier l'action dans ce sens.

En attendant et pour aller au plus pressé, il y aurait lieu d'organiser des cours régionaux à l'intention des commissions communales d'édilité. Celles-ci recevraient une formation élémentaire qui, jointe à leur bonne volonté certaine, leur permettrait d'ouvrir ensuite utilement.

Ainsi, petit à petit, avec sûreté et continuité, nos villages et nos cités se transformeraient en des lieux aimables, où l'on saurait allier les exigences légitimes du présent et de l'avenir au respect des valeurs permanentes du passé.

Edm. Giroud.



On commença par remiser l'auto dans une baraque couverte de tôle; on y colla des affiches qui en affichèrent l'horreur. Zwei Autoschöpfe. Das Gegenbeispiel, noch verschönert durch die unvermeidlichen Plakate. Due autorimesse. Oltre al resto, la prima è ... abbellita dagli immancabili affissi pubblicitari!

Bauernhaus und Dorf im Wallis

« La maison est une grande chose. »

Das Bauernhaus

In einem Buch von Henry Bordeaux wird ein Kind gefragt, wohin es gehe. »A la maison«, »nach Hause«, antwortet es. Es sagt nicht: »Zu meinem Vater, zu meiner Mutter, zu meiner Familie, in unsere Wohnung.« »A la maison«, antwortet es und sagt damit alles. Es geht »heim«. Nicht nur das Kind spricht so; das »Heim«, »la maison« ist für jeden Menschen der Ort, wo er sich geborgen fühlt; sein Haus ist seine Burg. Darum trägt, wer baut, besonders wer für einen andern baut, eine große Verantwortung.

Man hat das auch im Wallis in den letzten Jahrzehnten vergessen. Das Land war nicht vorbereitet auf die stürmischen technischen Fortschritte; auf den Werkplätzen wurde mehr piemontesisch gesprochen als Walliser Mundart; die Archi-



Puis on en vint à faire du garage une dépendance honorable. (L'on approche ici de la perfection; tout au plus pourrait-on dire que les pierres apparentes du cintre insistent un peu trop sur la note pittoresque. Réd.) Im ganzen eine gute Lösung. (Die Ziersteine um den Rundbogen hingegen stellen keinen künstlerischen Mehrwert dar, da sie der sachlichen Begründung entbehren. An solchen »Spielereien« wird der Heimatstil angreifbar. Red.) *Nel complesso, una costruzione ben ideata (benchè si sarebbe potuto tralasciare la raggiera di pietre intorno al portone. Red.)*

tekten kümmerten sich wenig um Dorf und Bauernhaus, und wo sie es taten, geschah es nicht immer mit Glück. Es entging ihnen, wie schwer es ist, ein gutes Bauernhaus zu bauen, wie vertraut man sein muß mit Bauernart und Bauernarbeit, wenn das Werk geraten soll. Und Walliser Art ist etwas Besonderes. Der Landsmann wird sie eher erkennen als ein auf Schweizer Boden arbeitendes »Amt«.

Wer es unternimmt, im Wallis ein Bauernhaus zu bauen, beachte folgende Regeln:

1. Es gibt kein einheitliches Walliser Bauernhaus. Die Überlieferung, der Boden, das Klima, die Betriebsart verlangen eine regional verschiedene Bauweise. Der Weinbauer in der Rhoneebene braucht ein anderes Haus als der Bergbauer im Lötschental.
2. Serienhäuser sind keine Bauernhäuser. Die Walliser sind Bauern — und keine Landarbeiter!
3. Zum Bauernhaus gehören Scheune, Stall, Schopf, Hühnerhof und Miststock. Sie müssen mit ihm eine harmonische Einheit bilden. Anders sind sie verfehlt.

4. Die Größe des Viehstandes ist maßgebend für die Bauweise. Wenn nicht mehr als sechs Haupt Vieh vorhanden sind, sollen Wohnhaus und Stall unter demselben Dach sein.
5. Auch ein Walliser Bauernhaus soll mit allen vernünftigen technischen Einrichtungen unserer Zeit versehen sein. Kein Luxus, aber auch keine gewollte Altertümelei.
6. Die Walliser Bauern haben in der Regel zahlreiche Kinder. Darum brauchen sie eine geräumige Küche und eine große, behagliche Wohnstube.
7. »Eine Familie — ein Haus!« Mehrfamilienhäuser sind unerwünscht. Sie sind dem Frieden abträglich.
8. Auch ein Bauernhaus soll »schön« sein, nicht nur ein Zweckbau. Seine Schönheit soll gesucht werden in der Harmonie der Verhältnisse, der Linien und in der Anpassung an die Umgebung.

Das Dorf

1. Die gesamte Walliser Bauernschaft lebt in geschlossenen Dörfern. Einzelhöfe sind selten. Ein gutes Walliser Bauerndorf bildet eine wundervolle Einheit. Auch der »schönste« Neubau, der diese Einheit bricht, ist ein Irrtum.
2. Die Bauformen der Walliser Dörfer sind das Ergebnis jahrhundertalter Erfahrung. Sie entsprechen vollkommen dem Klima und der Lebensart. An diesen Formen soll nicht gerüttelt werden. Die Aufgabe liegt vielmehr darin, die technischen Neuerungen der Zeit einzufügen, ohne daß sie stören.
3. Die neuen Baustoffe, z. B. der armierte Beton, sollen nicht ausgeschlossen sein. Im Walliser Dorf müssen sie aber eine dienende und verschwiegene Rolle spielen (Fundamente usw.).
4. Im Bild der Walliser Dörfer spielt die Einheit der Dächer eine entscheidende Rolle (flache Satteldächer, alle in derselben Richtung). Überdies sieht man in unseren Bergen jedes Dorf von oben. Eine einheitliche schöne Bedachung ist daher von größter ästhetischer Bedeutung. Heute haben Ziegel, Eternit und vor allem das abscheuliche Blech den Anblick ganzer Dörfer verdorben. Die Einheit der Bedachung muß wiederhergestellt werden. Das Verbot, neue Blechdächer zu setzen, ist ein erster Schritt zu diesem Ziel.

Dorferweiterungen

1. In vielen Walliser Dörfern wächst die Bevölkerung unaufhaltsam. Bis jetzt wucherten die Siedelungen planlos ins offene Land hinaus. Bebauungs- und Zonenpläne sind eine unbedingte Notwendigkeit.
2. Eine große Zahl der Walliser Dörfer liegt an der Talstraße, und es besteht die Neigung, die neuen Häuser einfach diesen Straßen entlang endlos aufzureihen. Das ist verkehrt. Bauernhöfe haben nichts zu gewinnen an den Autostraßen, und der Landwirtschaftsbetrieb ist dem Verkehr im Wege.
3. Bauernbetriebe brauchen viel Platz. Die meisten alten Walliser Dörfer sind zu eng gebaut. Bebauungspläne sollten daher bedeutend größere Bauabstände vorschreiben.



St-Pierre-de-Clages. Une fontaine moderne qu'approuve l'esprit du lieu. St-Pierre-de-Clages. Versuch, einen neuen Dorfbrunnen ins Ortsbild einzupassen. St-Pierre-de-Clages. Tentativo di armonizzare una nuova fontana con l'ambiente.

4. Der alte Dorfkern mit der Kirche, dem Gemeindehaus usw. zeichnet sich in der Regel durch besondere bauliche Schönheit aus. Dort haften auch die geschichtlichen Erinnerungen. Diese Mittelpunkte sollen mit besonderer Sorgfalt gepflegt und erhalten werden. Der »schlanke Durchgangsverkehr« ist nicht alles; die geraden Linien sind nicht immer auch die schönen Linien.
5. Die Bebauungspläne sollen auf die kommenden Güterzusammenlegungen, die im Wallis noch im Anfang sind, Rücksicht nehmen.

Wir wissen wohl, daß diese goldenen Regeln so wenig nützen wie behördliche Reglemente, wenn das Volk sie nicht versteht und daher nicht beachtet. Eine gute ländliche Architektur kann nicht erzwungen werden, in einem Lande wie dem unsrigen am allerwenigsten. Darum gilt es, die Zustimmung der Einsichtigen und vor allem der Jugend zu gewinnen. Aber auch die Gemeindebehörden und die Bauhandwerker sollten von der Richtigkeit unserer Ansichten überzeugt werden. Wir denken an Kurse, an denen wir sie in alle diese Fragen einführen werden.

Unser Ziel ist klar. Langsam, Schritt für Schritt, sollen unsere Dörfer und Städtchen zu liebenswerten Orten werden, in denen die Neuerungen der Gegenwart und der Zukunft sich mit den dauernden Werten der Vergangenheit harmonisch verbinden.